

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 43/44/51/52/53 du Loi n° 23-12 au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15 - 247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Djamaa wilaya d' El Mgheir annonce les résultats de procédure d'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/2026 publié dans le journal **المسار العربي** en français le 22/02/2026 et le journal **الشعب** en arabe le 28/02/2026, relative au projet suivant:

*** Réalisation d'un bureau postal avec logement fonctionnelle au mazer zaouia a la commune de Djamàa**

.Après la procédure d'évaluation et d'analyse ont donné lieu de retenir l'offre suivante:

N°	Entreprise + NIF	Montant offre en TTC et en DA après correction	Note technique /45	Délais de réalisation	Critère de choix
01	Entreprise de travaux de batiment tous corps d'état RADJDI SAMI Marwana - BATNA 183050400431177	32.132.518,04	36	06 mois	Offre technique et financière acceptable

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15 - 247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Tout soumissionnaire contestant le choix retenu par la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de la première publication du présent avis dans la presse ou au BOMOP auprès de la commission des marchés de la commune de Djamaa.

Tout soumissionnaire contestant peut prendre connaissance de tous les résultats d'évaluation technique et financière dans une durée de 03 jours à partir du 1er jour de la parution de cet avis.

Le président de l'assemblée populaire communale